

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77046
Objet

Indemnité sinistre du
20-1-1976 au C.E.S.
TRILOTÉRIE : proposition
de la Cie d'assurances

DATE DE CONVOCATION

9 mai 1977

DATE D'AFFICHAGE

9 mai 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 27

Nombre de votants 27



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le treize mai

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, GUYFONR, Melle FOUCHE, MM. LIS, LACHAUD, BEJARD, BOUCHET, BOUTET, PAROAU, COLLE, POUGET, VIAUD, POUMAILLOU, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHAGUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET, MM. FELLETTIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.

Messieurs MONTRON et POUGET a été élu Secrétaire.

A la suite du sinistre qui a eu lieu au C.E.S. TRILOTÉRIE le 20 Janvier 1976, les travaux de remise en état se sont élevés à 5 554 ,52 FR .

Le procès-verbal d'expertise dressé par le Cabinet LAFONT donne les résultats suivants :

- Evaluation des travaux	5 553 FR
- A déduire vétusté 20 %	1 111 -
- Domages réels	4 442 FR
- A ajouter pertes indirectes 20 %	+ 888 -
- Montant de l'indemnité proposée	5 330 FR

LE CONSEIL MUNICIPAL
VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
3 mai 1977,

DECIDE A L'UNANIMITE ,

- d'accepter la somme de CINQ MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS
(5 330 FR) proposée par M. RENOUT , Agent Général des Cies
A.G.F. PHENIX à titre d'indemnité .

./..

- d'imputer cette somme à raison de :

- 4 442 FR sur le CHAP. 922 - Opérations Immobilières et mobilières hors programme § ARTICLE 242 -4
- 888 FR sur le CHAP. 932 : Ensembles immobiliers et mobiliers ARTICLE 7339

Ces sommes seront inscrites au Budget Supplémentaire 1977

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,



LE MAIRE,

Guy TETARD